

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 003-840/08/BC

■ Approbation de l'avenant n° 1 au marché d'analyse et intégration des gammes tarifaires des différents réseaux de transports du territoire communautaire dans la perspective d'un nouveau système de billettique

DITRA 08/2087/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Bureau de Communauté a autorisé le 9 octobre 2006 le lancement d'un appel d'offres relatif à l'analyse et intégration des gammes tarifaires des différents réseaux de transports du territoire communautaire dans la perspective d'un nouveau système de billettique de MPM et a approuvé le dossier de consultation des entreprises.

Le Bureau de Communauté a approuvé le 26 mars 2007 le marché public n° 07/040 relatif à l'analyse et intégration des gammes tarifaires des différents réseaux de transports du territoire communautaire dans la perspective d'un nouveau système de billettique de MPM.

Ce marché a été notifié le 3 mai 2007 pour une durée de 21 mois.

Le titulaire du marché est le groupement solidaire EFFIA TRANSPORT/EFFIA MTI/TRANSETUDE.

Le lancement de la 4^{ème} et dernière phase du marché nécessite au préalable que soit retenu par le maître d'ouvrage un scénario de gamme tarifaire. Le choix du scénario doit être conduit en perspective du projet de la nouvelle billettique et implique encore à ce jour des discussions entre les acteurs (en particulier avec la RTM).

Il est donc nécessaire de proroger la durée du marché de 8 mois pour laisser le temps au maître d'ouvrage de déterminer, au vu des discussions, le scénario qui fera l'objet de la poursuite de l'étude dans le cadre de la phase 4.

Le montant total du marché reste inchangé.

Il est donc proposé par la présente délibération d'approuver l'avenant n° 1 au marché 07/040, concernant l'analyse et intégration des gammes tarifaires des différents réseaux de transports du territoire communautaire dans la perspective d'un nouveau système de billettique de MPM. Cet avenant est sans aucune incidence financière

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° TRA 10/784/BC du 9 octobre 2006 relative au lancement d'un appel d'offres pour l'analyse et intégration des gammes tarifaires des différents réseaux de transports du territoire communautaire dans la perspective d'un nouveau système de billettique de MPM
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mars 2007 attribuant le marché au groupement EFFIA TRANSPORT/EFFIA MTI/TRANSETUDE pour un montant de 125 295 € HT ;
- La délibération n° TRA 3/196/BC du 26 mars 2007
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de proroger de 8 mois les délais du marché relatif à l'analyse et intégration des gammes tarifaires des différents réseaux de transports du territoire communautaire dans la perspective d'un nouveau système de billettique de MPM sans modification du montant global.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 1 ci-annexé au marché 07/040.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa
La Vice-Présidente Déléguée
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI